

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE
LA REGION AUVERGNE-
RHONE ALPES, DANS LE
CADRE DU CONTRAT
REGION, POUR LA
REALISATION D'UNE
PASSERELLE MODES
ACTIFS ENTRE
ANNEMASSE ET AMBILLY
DANS L'ÉCOQUARTIER DE
LA ZAC ÉTOILE**

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

D_2025_0018

Dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier de la ZAC Étoile, Annemasse Agglo réalise un projet de passerelle de franchissement des voies SNCF situées entre Annemasse et Ambilly. Ce projet est porté et mis en œuvre par UrbanEra, l'aménageur urbain de Bouygues Immobilier, dans le cadre d'un contrat de concession d'aménagement.

Cette nouvelle passerelle sera réservée aux modes de déplacements actifs et va permettre des déplacements entre l'écoquartier de l'Étoile et le centre-ville d'Annemasse. Longue d'environ 107 mètres, elle donnera côté ville d'Annemasse sur le square Geneviève de Gaulle-Anthonioz et côté ville d'Ambilly sur le futur Jardin Ferroviaire. Elle sera équipée d'un escalier et d'un ascenseur à chaque extrémité pour une parfaite accessibilité.

Cet aménagement a été retenu par l'assemblée plénière de la région Auvergne Rhône-Alpes du 3 février 2023 dans le cadre du contrat Région. Elle a confirmé son action en faveur de l'investissement des collectivités pour la période 2022-2026 et a retenu un montant prévisionnel de 650 000 € pour ce projet d'aménagement d'une passerelle entre Annemasse et Ambilly.

Il s'agit à présent d'approuver le plan de financement et le dépôt du dossier auprès de la région.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Nature de la dépense	Montant en HT	Financeurs	Montant en HT	Taux
Travaux	3 963 000 €	Région Auvergne Rhône-Alpes (contrat Région)	650 000 €	16,40%
		Confédération helvétique PA3	1 140 000 €	28,77%
		Autofinancement Annemasse Agglo	2 173 000 €	54,83%
TOTAL	3 963 000 €	TOTAL	3 963 000 €	100%

Les travaux de réalisation de l'aménagement sont prévus à compter de mai 2025 pour une livraison fin 2026.

Au vu des éléments rappelés ci-dessus, le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône Alpes ;

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Président du conseil régional de la Région Auvergne-Rhône Alpes une subvention de 650 000 € dans le cadre du contrat Région ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.